

Un taux avantageux pour votre engagement en faveur du développement durable

Vos besoins

- § Financer un immeuble certifié Minergie®
- § Réduire vos charges hypothécaires

Avantages

- § Bonus de 0.25% sur l'ensemble de votre prêt hypothécaire
- § Coûts liés à la certification Minergie® offerts (max. CHF 2'000)
- § Libre choix du type de prêt hypothécaire de la gamme BCV

Caractéristiques détaillées

Le Prêt hypothécaire Vert permet de financer (acquisition d'un bien immobilier ou consolidation d'un crédit de construction) votre habitation collective certifiée Minergie® à un taux avantageux.

Caractéristiques détaillées (suite)

| | |
|-------------------------------------|--|
| Type d'objet | Immeuble locatif certifié Minergie® |
| Montant | Selon conditions des différents prêts hypothécaires BCV |
| Bonus | 0.25% de réduction du taux Certification offerte à concurrence d'un montant maximum de CHF 2'000 (voir § Conditions d'application du bonus) |
| Taux d'intérêt | Taux déterminé individuellement |
| Amortissement | Généralement 1% du prêt |
| Paiement des annuités hypothécaires | Semestriel Les annuités hypothécaires comprennent une part d'intérêts et une part d'amortissement |

Conditions d'application du bonus

Le bonus est valable :

- § sur toute la durée du premier contrat pour un taux fixe
- § sur toute tranche supérieure à 12 mois pour le Prêt hypothécaire Multifix (bonus non reconduit lors du renouvellement des tranches)
- § sur 5 ans pour un taux variable

A l'échéance de votre prêt, vous êtes libre d'opter pour une autre prestation hypothécaire offerte par la BCV.